REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 20005975600011

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET : COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS Budget Principal - 263-00 (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 13 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 19 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 2.1 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 22 IV - Annexes (7) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 25 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 30 31 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements A4 - Etat des provisions Sans Objet A5 - Etalement des provisions Sans Objet A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 35 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 36 A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet A8 - Etat des charges transférées Sans Objet A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 37 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 38 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 39 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel 40 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 43 D2 - Arrêté et signatures 44

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS	ВР
	COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS Budget Principal - 263-00	2023

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 260
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	332
0	

Potentiel fiscal	et financier (1) Valeurs par hab.		Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
914 240.00	1 127 352.00	570.33	738.01

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales
1	Dépenses réelles de	699.85	
	fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population	367.58	
3	Recettes réelles de	782.11	
	fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population	149.31	
6	DGF/population	335.56	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles	0.40	
	de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en	1.05	
	capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes	0.55	
	réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de	0.19	
	fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
	VUE D'ENSEMBLE			A1
	FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SEC FONCTIONNEME	
V O T	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 363 626,00		1 034 819,00

	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 328 807,00

	<u>-</u>	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 363 626,00	1 363 626,00

INVESTISSEMENT

	-	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	686 765,00	764 623,00
	+	+	+
R	DESTES A DEALISED (D A D) DE		

R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	98,00	0,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 77 760,00	(si solde positif)

	<u>-</u>	-
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	764 623,00	764 623,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 128 249,00	2 128 249,00
---------------------	--------------	--------------

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	260 750,00	0,00	284 420,00	284 420,00	284 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	315 450,00	0,00	351 040,00	351 040,00	351 040,00
014	Atténuations de produits	81 807,00	0,00	81 120,00	81 120,00	81 120,00
65	Autres charges de gestion courante	131 359,00	0,00	137 364,00	137 364,00	137 364,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	789 366,00	0,00	853 944,00	853 944,00	853 944,00
66	Charges financières	4 291,00	0,00	2 224,00	2 224,00	2 224,00
67	Charges exceptionnelles	3 650,00	0,00	2 550,00	2 550,00	2 550,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	100,00		67,00	67,00	67,00
022	Dépenses imprévues	17 081,00		39 661,00	39 661,00	39 661,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	814 488,00	0,00	898 446,00	898 446,00	898 446,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	264 465,00		455 878,00	455 878,00	455 878,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 400,00		9 302,00	9 302,00	9 302,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	273 865,00		465 180,00	465 180,00	465 180,00
	TOTAL	1 088 353,00	0,00	1 363 626,00	1 363 626,00	1 363 626,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 363 626.00

TOTAL DEG DET ENGLO DE L'ONOTIONNEMENT GOMGLELO

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	700,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	28 850,00	0,00	35 708,00	35 708,00	35 708,00
73	Impôts et taxes	451 084,00	0,00	463 155,00	463 155,00	463 155,00
74	Dotations et participations	434 714,00	0,00	452 245,00	452 245,00	452 245,00
75	Autres produits de gestion courante	25 500,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
	Total des recettes de gestion courante	940 848,00	0,00	980 608,00	980 608,00	980 608,00
76	Produits financiers	1 470,00	0,00	911,00	911,00	911,00
77	Produits exceptionnels	18 000,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	960 318,00	0,00	1 002 019,00	1 002 019,00	1 002 019,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 000,00		32 800,00	32 800,00	32 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	30 000,00		32 800,00	32 800,00	32 800,00
	TOTAL	990 318,00	0,00	1 034 819,00	1 034 819,00	1 034 819,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 328 807,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 363 626,00

Pour information:

D'INVESTISSEMENT (6)	432 380,00
----------------------	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	43 000,00	0,00	5 175,00	5 175,00	5 175,00
21	Immobilisations corporelles	278 804,00	0,00	362 790,00	362 790,00	362 790,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	14 388,00	98,00	219 000,00	219 000,00	219 098,00
	Total des dépenses d'équipement	336 192,00	98,00	586 965,00	586 965,00	587 063,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	91 600,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 895,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses financières	104 495,00	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	440 687,00	98,00	653 965,00	653 965,00	654 063,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 000,00		32 800,00	32 800,00	32 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 000,00		32 800,00	32 800,00	32 800,00
	TOTAL	470 687,00	98,00	686 765,00	686 765,00	686 863,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	77 760,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	764 623,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	84 345,00	0,00	5 175,00	5 175,00	5 175,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	70 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00	169 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	154 345,00	0,00	174 175,00	174 175,00	174 175,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	28 000,00	0,00	35 500,00	35 500,00	35 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	270 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 209,00	0,00	8 768,00	8 768,00	8 768,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	307 209,00	0,00	125 268,00	125 268,00	125 268,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	461 554,00	0,00	299 443,00	299 443,00	299 443,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	264 465,00		455 878,00	455 878,00	455 878,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 400,00		9 302,00	9 302,00	9 302,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	273 865,00		465 180,00	465 180,00	465 180,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	735 419,00	0,00	764 623,00	764 623,00	764 623,00
-						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					764 623,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	432 380,00

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	284 420,00		284 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	351 040,00		351 040,00
014	Atténuations de produits	81 120,00		81 120,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	137 364,00		137 364,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	2 224,00 2 550,00 67,00	0,00 0,00 9 302,00 0,00	2 224,00 2 550,00 9 369,00 0,00
022	Dépenses imprévues	39 661,00		39 661,00
023	Virement à la section d'investissement		455 878,00	455 878,00
Dég	oenses de fonctionnement – Total	898 446,00	465 180,00	1 363 626,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 363 626,00

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) **TOTAL** 10 Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0,00 0,00 13 0,00 0.00 Subventions d'investissement 0,00 15 Provisions pour risques et charges (5) 0,00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 52 000,00 52 000,00 0,00 budgétaire) 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0,00 0,00 (8) Total des opérations d'équipement 219 098,00 219 098,00 Neutral. amort. subv. équip. versées 0,00 198 0,00 20 Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) 0,00 0,00 0,00 5 175,00 5 175,00 204 Subventions d'équipement versées 0,00 362 790,00 32 800.00 395 590,00 21 Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) 22 0,00 0,00 0,00 (9) Immobilisations en cours (6) 23 0,00 0,00 0,00 26 0,00 0,00 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 28 Amortissement des immobilisations (reprises) 0,00 0,00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) 0,00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 45... Total des opérations pour compte de tiers (7) 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5) 0,00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (5) 0,00 0,00 0,00 0.00 0,00 3... Stocks 020 Dépenses imprévues 15 000,00 15 000,00 <u>Dépenses d'investissement – Total</u> 654 063,00 32 800,00 686 863,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	77 760,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	764 623,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	35 708,00		35 708,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		32 800,00	32 800,00
73	Impôts et taxes	463 155,00		463 155,00
74	Dotations et participations	452 245,00		452 245,00
75	Autres produits de gestion courante	28 500,00	0,00	28 500,00
76	Produits financiers	911,00	0,00	911,00
77	Produits exceptionnels	20 500,00	0,00	20 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 002 019,00	32 800,00	1 034 819,00

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	328 807,00
--	------------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 363 626,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Subventions d'investissement	35 500,00 5 175,00	0,00 0,00	35 500,00 5 175,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	5 175,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	170 000,00	0,00	170 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 28	Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	8 768,00	0,00 9 302.00	8 768,00 9 302,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0.00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0.00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		455 878,00	455 878,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	219 443,00	465 180,00	684 623,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	80 000,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	764 623,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)	Liberto (1)	budget précédent (2)	nouvelles (3)	VOIC (4)
011	Charges à caractère général	260 750,00	284 420,00	284 420,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	55 000,00	57 530,00	57 530,00
60621	Combustibles	4 000,00	6 200,00	6 200,00
60622	Carburants	7 500,00	13 000,00	13 000,00
60623	Alimentation	500,00	500,00	500,00
60624	Produits de traitement	500,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 600,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6065 6068	Livres, disques, (médiathèque) Autres matières et fournitures	1 250,00 30 000,00	1 500,00 32 800,00	1 500,00 32 800,00
6132	Locations immobilières	350,00	400,00	400,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	13 000,00	13 000,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	3 000,00	3 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	600,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	9 500,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multirisques	4 430,00	4 820,00	4 820,00
6168	Autres primes d'assurance	13 200,00	20 500,00	20 500,00
6182 6184	Documentation générale et technique Versements à des organismes de formation	300,00 3 000,00	300,00 2 000,00	300,00 2 000,00
6188	Autres frais divers	50,00	50,00	50,00
6226	Honoraires	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	100,00	100,00	100,00
6228	Divers	100,00	600,00	600,00
6231	Annonces et insertions	700,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	5 200,00	5 200,00
6233	Foires et expositions	100,00	100,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	1 300,00	900,00	900,00
6237	Publications	2 400,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	300,00	300,00
6256	Missions	250,00	200,00	200,00
6257 6261	Réceptions Frais d'affranchissement	200,00 1 500,00	500,00 2 000,00	500,00 2 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 900,00	3 200,00	3 200,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 900,00	5 200,00	5 200,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	500,00	500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	40 000,00	30 000,00	30 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	250,00	250,00	250,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	3 700,00	4 000,00	4 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	100,00	100,00
6358	Autres droits	50,00	50,00	50,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	20,00	20,00	20,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	315 450,00	351 040,00	351 040,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 450,00	5 220,00 151 700 00	5 220,00
6411 6413	Personnel titulaire Personnel non titulaire	191 500,00 25 700,00	151 700,00 88 200,00	151 700,00 88 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 700,00 33 850,00	47 900,00	47 900,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	54 300,00	46 300,00	46 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 050,00	3 580,00	3 580,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	400,00	400,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 380,00	2 700,00	2 700,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	220,00	240,00	240,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	300,00	300,00
014	Atténuations de produits	81 807,00	81 120,00	81 120,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	1 430,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	80 377,00	80 400,00	80 400,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	720,00	720,00

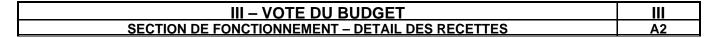
Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
65	Autres charges de gestion courante	131 359,00	137 364,00	137 364,00
6531	Indemnités	62 000,00	63 000,00	63 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	2 650,00	2 610,00	2 610,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 550,00	7 600,00	7 600,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	50,00	50,00	50,00
6553	Service d'incendie	38 519,00	41 754,00	41 754,00
65548	Autres contributions	12 000,00	12 700,00	12 700,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 990,00	7 100,00	7 100,00
65888	Autres	100,00	50,00	50,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	789 366,00	853 944,00	853 944,00
	= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)			
66	Charges financières (b)	4 291,00	2 224,00	2 224,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 291,00	2 224,00	2 224,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 650,00	2 550,00	2 550,00
6712	Amendes fiscales et pénales	50,00	50,00	50,00
6713	Secours et dots	500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	400,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 500,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	600,00	600,00	600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	100,00	67,00	67,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	100,00	67,00	67,00
022	Dépenses imprévues (e)	17 081,00	39 661,00	39 661,00
T	OTAL DES DEPENSES REELLES	814 488,00	898 446,00	898 446,00
	= a + b + c + d + e			
023	Virement à la section d'investissement	264 465,00	455 878,00	455 878,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	9 400,00	9 302,00	9 302,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	9 400,00	9 302,00	9 302,00
TOTAL DES	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	273 865,00	465 180,00	465 180,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	273 865,00	465 180,00	465 180,00
	ENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	1 088 353,00	1 363 626,00	1 363 626,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 363 626,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	700,00	1 000,00	1 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	500,00	500,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	700,00	500,00	500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	28 850,00	35 708,00	35 708,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 400,00	2 718,00	2 718,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	1 040,00	1 040,00
7062	Redevances services à caractère culturel	150,00	150,00	150,00
70688	Autres prestations de services	14 500,00	16 500,00	16 500,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	5 000,00	5 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	8 500,00	9 000,00	9 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 300,00	300,00	300,00
73	Impôts et taxes	451 084,00	463 155,00	463 155,00
73111	Impôts directs locaux	387 945,00	414 239,00	414 239,00
73112	Cotisation sur la VAE	8 139,00	2 034,00	2 034,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 000,00	0,00	0,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7382	Fraction de TVA	0,00	6 882,00	6 882,00
74	Dotations et participations	434 714,00	452 245,00	452 245,00
7411	Dotation forfaitaire	218 782,00	218 782,00	218 782,00
74121	Dotation de solidarité rurale	167 356,00	179 631,00	179 631,00
74127	Dotation nationale de péréquation	36 343,00	38 227,00	38 227,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 846,00	3 520,00	3 520,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	9 387,00	9 364,00	9 364,00
7484	Dotation de recensement	0,00	2 721,00	2 721,00
75	Autres produits de gestion courante	25 500,00	28 500,00	28 500,00
752	Revenus des immeubles	25 000,00	28 000,00	28 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	500,00	500,00	500,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	940 848,00	980 608,00	980 608,00
	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013			
76	Produits financiers (b)	1 470,00	911,00	911,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	1 470,00	911,00	911,00
77	Produits exceptionnels (c)	18 000,00	20 500,00	20 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	17 500,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	960 318,00	1 002 019,00	1 002 019,00
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	30 000,00	32 800,00	32 800,00
722	Immobilisations corporelles	30 000,00	32 800,00 32 800,00	32 800,00 32 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	30 000,00	32 800,00	32 800,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	990 318,00	1 034 819,00	1 034 819,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	328 807,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 363 626,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010 Stocks		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	43 000,00	5 175,00	5 175,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	43 000,00	5 175,00	5 175,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	278 804,00	362 790,00	362 790,00
2111	Terrains nus	120 000,00	211 500,00	211 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	12 300,00	12 300,00
21311	Hôtel de ville	0,00	4 100,00	4 100,00
21318	Autres bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	150 000,00	116 990,00	116 990,00
21533	Réseaux câblés	0,00	8 400,00	8 400,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 970,00	1 970,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	2 500,00	1 400,00	1 400,00
2183	Matériel de bureau et informatique	700,00	350,00	350,00
2184	Mobilier	0,00	2 600,00	2 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 604,00	3 180,00	3 180,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	14 388,00	0,00	00,0
25	Opération d'équipement n° 25 (5)	0,00	169 000,00	169 000,00
	Total des dépenses d'équipement	336 192,00	586 965,00	586 965,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		91 600,00	52 000,00	52 000,00
1641 Emprunts et dettes assimilées 1641 Emprunts en euros		90 600,00	51 000,00	51 000,00
165	Dépôts et cautionnements recus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
		1		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	11 895,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses financières	104 495,00	67 000,00	67 000,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	440 687,00	653 965,00	653 965,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	30 000,00	32 800,00	32 800,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	30 000,00	32 800,00	32 800,00
21311	Hôtel de ville	0,00	1 500,00	1 500,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	6 300,00	6 300,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	25 000,00	25 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	30 000,00	32 800,00	32 800,00
TOTAL DES	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	470 687,00	686 765,00	686 765,00
_	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	98,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	77 760,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	764 623,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

 $^{(4) \} Le\ vote\ de\ l'organe\ d\'elib\'erant\ porte\ uniquement\ sur\ les\ propositions\ nouvelles.$

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	84 345,00	5 175,00	5 175,00
1323	Subv. non transf. Départements	74 800,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	5 175,00	5 175,00
1341	D.E.T.R. non transférable	9 545,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	70 000,00	169 000,00	169 000,00
1641	Emprunts en euros	70 000,00	169 000,00	169 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	154 345,00	174 175,00	174 175,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	298 000,00	115 500,00	115 500,00
10222	FCTVA	20 000,00	28 000,00	28 000,00
10226	Taxe d'aménagement	8 000,00	7 500,00	7 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	270 000,00	80 000,00	80 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 209,00	8 768,00	8 768,00
276351	Créance GFP de rattachement	8 209,00	8 768,00	8 768,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	307 209,00	125 268,00	125 268,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	461 554,00	299 443,00	299 443,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	264 465,00	455 878,00	455 878,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 400,00	9 302,00	9 302,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	6 200,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	6 115,00	6 115,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 200,00	3 187,00	3 187,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	273 865,00	465 180,00	465 180,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	273 865,00	465 180,00	465 180,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	735 419,00	764 623,00	764 623,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	764 623,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1) LIBELLE : Aménagement du bourg Coux

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	688,46	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	688,46	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	688,46	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-50 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1) LIBELLE: Travaux et rénovations Mouzens

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	364 829,44	a 98,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	343 643,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	111 699,29	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	227 174,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 185,99	98,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	21 185,99	98,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice				
1	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00				
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00				
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00				
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00				

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-98,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET					
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3				

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 (1) LIBELLE : Immeuble 8 route de Siorac

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
	DEPENSES	0,00	a 0,00	169 000,00	b 169 000,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	169 000,00	169 000,00	0,00	
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	169 000,00	169 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice				
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00				
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00				

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-169 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et		rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					856 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					856 000,00									
20500059 5905372 70004692517 70005946466 9270307 A33130AK 1643 Emprunts en devises (total)	CAISSE D'EPARGNE CAISSE D'EPARGNE CREDIT AGRICOLE CREDIT AGRICOLE CAISSE D'EPARGNE CAISSE D'EPARGNE		2005-03-14 2020-04-02 2011-01-01 2012-07-17 2013-03-28 2013-10-10	14/06/2005 03/06/2021 01/02/2011 15/07/2013 28/11/2013 10/11/2013	30 000,00 200 000,00 230 000,00 61 000,00 35 000,00 300 000,00	F F F		3,620 0,300 3,350 4,060 3,060 3,330	3,620 0,300 3,350 4,060 3,060 3,330		T A A T A	F O O O F O	2 2 2 2 2	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de					48 367,32									
conditions particulières (Total) 1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					48 367,32									
2007 3594 3780 4241 4242 4430 168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	SDCPE DE LA DORDOGNE SDCPE DE LA DORDOGNE SDCPE DE LA DORDOGNE SDCPE DE LA DORDOGNE SDCPE DE LA DORDOGNE		2016-01-01 2007-09-01 2009-11-01 2009-11-01 2010-09-01	01/04/2016 01/12/2007 01/12/2009 01/12/2009 01/10/2010	667,30 2 314,74 17 938,30 8 239,42 19 207,56 0,00	F F F		0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000		A A A A	C C C C	2 2 2 2	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					904 367,32									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprunt	s et dettes au 01/01	/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		188 124,60					50 819,72	2 223,34	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		188 124,60					50 819,72	2 223,34	0,00	0,00
20500059 5905372	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	0,00 133 732,33	0,00 3,00	F F		3,620 0,300	0,00 33 283,01	0,00 401,20	0,00 0,00	0,00 0,00
70004692517	N	0,00	A-1	54 392,27	2,00	F		3,350	17 536,71	1 822,14	0,00	0,00
70005946466	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,060	0,00	0,00	0,00	0,00
9270307	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,060	0,00	0,00	0,00	0,00
A33130AK	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,330	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
2007 3594	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
3780	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
4241	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
4242	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N				
						Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
4430	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		188 124,60					50 819,72	2 223,34	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		/ \(= \(\)	I AITHION				<u> </u>	y	71071 1110110	, ,				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		AZ.4 TH GEGGE BE EARLY ARTHOR BE E ENGGORG (1)											
Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices						
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro								
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	11	0	0	0	0							
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	188 124,60	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(D) Multiplicateur jusqu'a 5 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
·	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits	0	0	0	0	0							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
	Nombre de produits						0						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00						
	Montant en euros						0,00						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

7.2.5 5217.11 525 51 21.011 61.0 52 555 21.01															
	Emp	runt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						7,12.2.7								
		Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)							
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération					
numero de contraty	Couvert	(5) (6) Wiveau de tau.	Niveau de taux	Charges C/000	Floduits C/766	de couverture	de couverture							
Taux fixe (total)						0,00	0,00							
Taux variable simple (total)						0,00	0,00							
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00							
Total						0,00	0,00							

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Dont			
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(ex : émissions publiques ou privées)							

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES					
ELEMENTS DU BILAN					
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3				

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	01/01/2016
CGCT): 0.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5	05/02/2018
L	Logiciels	2	05/02/2018
L	Subventions d'équipement aux organismes publics	10	05/02/2018
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit public	5	05/02/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES ES =A + B	66 000,00	I 66 000,00
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	51 000,00	51 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	51 000,00	51 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	15 000,00	15 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 000,00	98,00	77 760,00	143 858,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	509 448,00	III 509 448,00
Ressource	s propres externes de l'année (a)	44 268,00	44 268,00
10222	FCTVA	28 000,00	28 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	7 500,00	7 500,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	8 768,00	8 768,00
Ressource	s propres internes de l'année (b) (3)	465 180,00	465 180,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	6 115,00	6 115,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 187,00	3 187,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	455 878,00	455 878,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	509 448,00	0,00	0,00	80 000,00	589 448,00

	Mo	ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	143 858,00
Ressources propres disponibles	IV	589 448,00
Solde	V = IV - II (6)	445 590.00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux	Taux initi Index (4)	Taux		à la date lu budget Index (4)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
									(0)	(.,	riel (5)	(0)	(.,	uo tuux				
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en e	euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1 1 11	00,0
Fait des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en 76 (5)	1711	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	s (2) UDIET (3) Nom de l'ordanisme '		Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention					
	INVESTISSEMENT									
2041582	Amortissement Eclairage public SDE24 Etablissement de droit public									
	FONCTIONNEMENT									
6553	Participations	Contigent incendie	SDIS 24	Etablissement de droit public	41 754,00					
65548	Contribution	Maintenance EP	SDE 24 SYND DEPARTEMENTAL D'EN	Etablissement de droit public	6 000,00					
65548	Contribution	Transports scolaires	SIVOM SAINT CYPRIEN	Etablissement de droit public	6 100,00					
65548	Contribution	Transports scolaires	SIVOM DE BELVES	Etablissement de droit public	600,00					
6574	2019-02	SUBVENTION 2022	AMICALE DES CHASSEURS COUX-BIG	Association	200,00					
6574	2019-03	SUBVENTION 2022	AMICALE DES POMPIERS	Association	200,00					
6574	Association	Fonctionnement	GENERATIONS MOUVEMENT CLUB DES	Association	200,00					
6574	2019-04	SUBVENTION COURSE	COMITE DES FETES ET D'ANIMATIO	Association	2 000,00					
6574	2019-08	SUBVENTION 2022	LINE DANCE RIVER	Association	200,00					
6574	2019-07	SUBVENTION 2019	FNACA LE COUX ST CYPRIEN	Association	200,00					
6574	2019-13	ECOLE TENNIS 2022	TENNIS CLUB COUXOIS	Association	500,00					
6574	2019-05	FONT ROMEU ET SALON	COOPERATIVE SCOLAIRE DU COUX A	Association	2 500,00					
6574	2019-09	SUBVENTION 2022	OVALIS 24 CHEZ CASTAGNIE FREDE	Association	500,00					
6574	2019-10	SUBVENTION 2022	SOS CHATS LIBRES	Association	200,00					
6574	2019-11	SUBVENTION 2022	ASSOCIATION PIRATE	Association	200,00					
6574	2019-14	AIDE AUX FAMILLES	COMMUNE DE COUX ET BIGAROQUE-M	Personne physique	200,00					

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	5 (3)	_	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
· · ·		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A A A	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,91	1,91	1,43	0,48	1,91	
Adjoint administratif Adjoint administratif ppl 2ème classe Rédacteur principal 1er classe FILIERE TECHNIQUE (c)	C C B	0,00 0,00 1,00 5,00	0,48 0,43 0,00 0,34	0,48 0,43 1,00 5,34	0,00 0,43 1,00 4,00	0,48 0,00 0,00 2,00	0,48 0,43 1,00 6,00	
Adjoint technique Adjoint technique principal 1er cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	C C C	2,00 1,00 1,00 1,00	0,34 0,00 0,00 0,00	2,34 1,00 1,00 1,00	1,00 1,00 1,00 1,00	2,00 0,00 0,00 0,00 0,00	3,00 1,00 1,00 1,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	1,25	7,25	5,43	2,48	7,91	

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

C. Livi bo i Livotnit Livi ono int (cuito)								
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3) CONTRAT			NTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00				
Adjoint administratif	С	ADM	354	0,00	3-3-5°	CDD		
Adjoint technique	С	TECH	353	0,00	3-3-4°	CDD		
Adjoint technique	С	TECH	353	0,00	38	CDD		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				1 005,68				
Agent d'entretien des espaces verts	С	TECH		1 005,68	A CAE	CDD		
Rédacteur	В	ADM	363	0,00	A VACANCE TEMPORAIRE	CDD		
					D'EMPLOI			
Rédacteur	В	ADM	363	0,00	A REMPLACEMENT	CDD		
					TEMPORAIRE			
TOTAL GENERAL				1 005,68				

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2: vacance temporaire d'un emploi.

 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de communes de moins de 2 0
 - 3-3-3 : Entiplois des confinitions de l'abonits de 2 voir l'abonits de 3 voir l'abonits de 4 voir l'abonit
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service public	Irrigation	01/01/2016	-	20005975600094		Oui
Service public	Alimentation eau potable	01/01/2016	-	20005975600060		Oui

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	1 686 000,00	0,00	33,53	0,00	565 316,00	0,00
TFPNB	91 600,00	0,00	46,13	0,00	42 255,00	0,00
CFE	114 200,00	0,00	13,05	0,00	14 903,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	995 158,00	0,00	7,80	0,00	77 622,00	0,00
TOTAL	2 886 958,00	0,00			700 096,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES:
Pour: 15
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par Le maire (1), A COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS, le 03/04/2023 Le maire ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS, le 03/04/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLEGRE Jérôme	
BERLAND Sandrine	
BESSE Yannick	
CHAUMEL Jean-Pierre	
CHAZELAS Jean-Louis	
DE WALS Anne-Marie	
DELALANDE Geneviève	
DEMAISON Jean-Jacques	
FORTUNEL Denis	
GAREL Edwige	
LAFON Stéphanie	
LEGER Christophe	
MIGNIOT Jacques	
TELECHEA Elodie	

Certifié exécutoire par Le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/04/2023, et de la publication le 06/04/2023 A COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS, le 06/04/2023

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : les membres du conseil municipal.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.